

A) La réalisation des mandats en planification et en développement du territoire

- Mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement
- Effectuer des travaux de révision et de modification du Schéma d'aménagement et de développement
- Assurer la réalisation de différents plans d'intervention
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en aménagement du territoire
- Offrir des services-conseils en urbanisme et géomatique pour les municipalités et les organismes
- Assumer la gestion des cours d'eau en vertu de la loi
- Voir à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

B) Le soutien aux municipalités locales (expertise professionnelle et partage de services)

- Favoriser le partage de services entre les municipalités
- Soutenir les municipalités locales grâce à l'expertise interne dans divers domaines, notamment en développement économique, en aménagement du territoire, en géomatique, en sécurité incendie, en développement culturel, en développement rural, en développement social et gestion de programmes

C) La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

- Promouvoir l'entrepreneuriat et la culture entrepreneuriale
- Soutenir et accompagner les promoteurs et entreprises du territoire (aide technique, conseils, etc.)
- Promouvoir le potentiel économique de la MRC
- Soutenir financièrement les projets d'entreprises
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement économique

D) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Soutenir techniquement et financièrement la réalisation de projets structurants
- Mobiliser les communautés et stimuler la participation citoyenne
- Renforcer la vitalité sociale, rurale et culturelle
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement social

E) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional

- Soutenir et favoriser le développement d'activités liées aux ententes sectorielles avec les ministères et organismes du gouvernement dans divers domaines

F) Le soutien au développement rural

- Animer les milieux ruraux
- Soutenir et accompagner les organismes du territoire (aide technique, conseils, etc)
- Soutenir la réalisation de plans d'action locaux
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire
- Accompagner les initiatives locales de développement
- Soutenir la mise en oeuvre du plan d'action en développement rural